

# **REGLEMENT GARDERIE PERISCOLAIRE DE VINEUIL ET MERCREDI LOISIRS**

Année scolaire 2023-2024

26 rue de la poste 36110 VINEUIL

Téléphone : **02.54.36.70.66** mail : **garderie.vineuil36110@gmail.com**

## **L'ACCUEIL :**

- Madame Catherine HERROU
- Madame Nadia LICCIARDI

La garderie périscolaire de Vineuil est ouverte aux enfants scolarisés de la commune de Vineuil et hors commune dès l'instant qu'ils fréquentent l'école des vignes.

## **LE FONCTIONNEMENT :**

L'accueil à lieu à la Garderie de Vineuil -26 rue de la poste.

Les enfants sont sous la responsabilité d'agents habilités à surveiller et à animer ces heures de garde.

### **Inscription annuelle :**

L'accueil d'un enfant est soumis à une **inscription préalable et obligatoire**. Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou directement à la garderie pendant les heures d'ouverture.

Elle doit être reconduite chaque année.

### **Inscription semaine :**

Afin de prévoir un taux d'encadrement suffisant ainsi que le goûter de l'après -midi que nous fournissons (inclus dans le tarif), les parents doivent **transmettre** les horaires de **présence** de leurs enfants **au plus tard le vendredi** pour la semaine suivante.

### **Point particulier :**

La fiche garderie-cantine du cahier de liaison de l'école doit être impérativement remplie, ce dans un souci de mise en sécurité des enfants qui ne doivent pas sortir seuls de l'école.

## **LES HORAIRES :**

Lundi :	7h à 8h45	et de	16h30 à 19h30
Mardi :	7h à 8h45	et de	16h30 à 19h30
Mercredi :	7h à 12h00	et de	13h30 à 18h30
Jeudi :	7h à 8h45	et de	16h30 à 19h30
Vendredi :	7h à 8h45	et de	16h30 à 19h30

**TOUT ENFANT NON INSCRIT NE PEUT ETRE ACCUEILLI AU SEIN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ainsi qu'au MERCREDI APRES MIDI**

## **ACCUEIL D'URGENCE :**

Les parents qui pour une raison **imprévue et motivée**, ne pourraient pas reprendre leurs enfants à la sortie des classes, sont priés de laisser un message sur le répondeur de la garderie, qui est consulté chaque soir 1 quart d'heure avant la sortie de l'école et de prévenir la directrice de l'école, laquelle confiera l'enfant à la garderie du soir.

Rappel : Cet accueil d'urgence s'applique uniquement aux enfants qui ont un dossier d'inscription déjà fait au sein de la garderie et avec un crédit d'heure positif.

**MODALITE DE PAIEMENT :**

Le tarif est de **2.00€ l'heure.**

Les heures sont payées contre tickets vendus directement à la garderie aux heures d'ouverture.

Les absences non signalés sont facturées au tarif horaire en vigueur.

**Un enfant ne sera pas pris en charge en Garderie ou le Mercredi sans crédit d'heure.**

**De même pour un enfant ayant du crédit d'heure mais pas de dossier d'inscription pour l'année suivante.**

**LE MERCREDI :**

L'accueil a lieu toutes les semaines pendant les périodes scolaires à la garderie.

Le matin de 7h00 à 12h00 au tarif horaire en vigueur

L'après-midi de 13h30 à 17h au forfait de 8 euros (gouter compris)

Et de 17h à 18h30 au tarif horaire en vigueur.

Pour les enfants mangeant à la cantine (INSCRIPTION OBLIGATOIRE LE VENDREDI PRECEDENT), les agents habilités s'occupent de leur transfert.

L'inscription est obligatoire et impérative, le Vendredi précédent l'activité.

**DIVERS :**

La météo étant toujours incertaine, un vêtement de pluie est à prévoir dans le cartable de l'enfant, ainsi qu'une casquette en période chaude.

Pour des plus amples renseignements, contactez la garderie.

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

(Règlement à conserver par les parents)

✂.....

(Partie à découper et à redonner à la garderie avec la fiche inscription et sanitaire)

Bordereau à nous remettre après avoir lu le présent règlement

Je soussigné (e) Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Déclare avoir lu le règlement de la garderie et l'accepter.

Remis le \_\_\_\_\_

Signature du ou des parents :